

**CAHIERS ET DOCUMENTS
DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN
SCIENCES HUMAINES
(IRSH)**

***ITINÉRAIRES PÉDAGOGIQUES
ET MÉDIATIONS SCIENTIFIQUES***

N° 13-14, Année 2022

- **DOSSIERS DYNAMIQUES SOCIALES ET
PROCESSUS IDENTITAIRES**
- **AKOMA : NOUVEAUX HORIZONS
MUSICOLOGIQUES**

ISSN : 1814-3814

ADMINISTRATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Ludovic OBIANG, Directeur de Recherche
Directeur de l'IRSH

DIRECTEUR DE RÉDACTION

Georice Bertin MADEBE, Directeur de Recherche, IRSH

COMITÉ DE RÉDACTION

Achille Fortuné MANFOUMBI MVE, Maître de Recherche, IRSH
Paulin KIALO, Maître de Recherche, IRSH
Guy Merlo MADOUNGOU NDJEUDA, Maître de Recherche, IRSH
Aaron Septime NZENGUE, Maître de Recherche, IRSH

COMITÉ DE LECTURE

Anaclet NDONG NGOUA, Maître de Recherche, IRSH
Fabrice NFOULE MBA, Maître de Recherche, IRSH
Paul NGUEMA ENGO, Chargé de Recherche, IRSH
Georges MOUSSAVOU, Chargé de Recherche, IRSH
MABIKA MBOKOU Ludwine, Chargée de Recherche, IRSH

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Fidèle NZE NGUEMA, Professeur Titulaire, UOB
Jean-François OWAYE, Professeur Titulaire, UOB
Saliou NDIAYE, Professeur Titulaire, UCAD de Dakar
Céline BIKPO, Professeur Titulaire, Université Houphouët BOIGNY
Jacques FONTANILLE, Professeur, Université de Limoges
Pierre NZINZI, Professeur Titulaire, UOB
Samuel MBADINGA, Maître de Conférences, UOB
Romuald FONKOUA, Professeur, Université de Strasbourg
Sylvère MBONDOBARI, Maître de Conférences, UOB

CONTACTS

Les Cahiers et documents de l'IRSH
BP 846 Libreville (GABON) / Tel : 00.241.07. 89 70 67
Email : akomemane@gmail.com

Et si la France se retirait de la Francophonie ?

Kanel ENGANDJA-NGOULOU

Docteur en Sciences politiques

Attaché de recherche

Département de Sciences politiques

Institut de recherche en sciences humaines (IRSH/CENAREST)

kaneljops@hotmail.fr

RESUME

La Francophonie est à la croisée des chemins. Cinquante-trois ans après sa création, elle est à la recherche d'un nouveau souffle. Pendant qu'elle se mobilise à trouver des réponses aux attentes de plus en plus nombreuses, de sa jeunesse devenue sa cible prioritaire, des études affirment que l'un de ses Etats membres, par ailleurs principal pourvoyeur de l'Organisation, la France est sur la mauvaise pente, en panne de croissance, incapable de redresser ses comptes. Elle n'aurait plus de stratégie internationale et semble être tentée par un repli sur sa sphère nationale. Comme plusieurs autres pays européens dont la proportion de personnes âgées s'accroît fortement, elle pourrait d'ici à 2030 subir un ralentissement, voire une stagnation de la croissance globale de son PIB. Ces Etats européens dans une ère de post-maturité seront en proie à des difficultés pour mettre en place des réformes efficaces de réduction de coûts de leurs systèmes de retraite et de santé, et mobiliser les fonds nécessaires dans le but de fournir une assistance adéquate aux retraités dans le besoin, tout en maintenant le niveau de vie des familles et contribuables qui le soutiennent. Face à de telles difficultés, on pourrait imaginer sa sortie de l'OIF et une adhésion fracassante de la Chine et de l'Algérie à l'Organisation.

MOTS-CLES : Francophonie – France - prospective – langue française – avenir

SUMMARY

La Francophonie is at a crossroads. Fifty-three years after its creation, it is looking for a new lease on life. While it is mobilizing to find answers to the growing expectations of its youth, which has become its priority target, studies show that one of its member states, which is also the Organization's main contributor, France, is on the wrong track, lacking growth and unable to rectify its accounts. France no longer has an international strategy and seems to be tempted by a withdrawal into its national sphere. Like several other European countries whose proportion of elderly people is increasing sharply, it could by 2030 experience a slowdown, or even stagnation of its overall GDP growth. These European states in a post-maturity era will face difficulties in implementing effective cost-cutting reforms of their pension and health care systems, and in mobilizing the necessary funds to provide adequate assistance to needy retirees, while maintaining the standard of living of the families and taxpayers who support them. In the face of such difficulties, one could imagine his exit from the OIF and a resounding accession of China and Algeria to the Organization.

INTRODUCTION

Le monde est en déclin. Jusqu'où ira-t-il ? Les experts de la CIA viennent de répondre à cette question lancinante dans une étude prospective pour 2030¹, en mettant en évidence plusieurs tendances : la population mondiale atteindra 8,4 milliards d'habitants, l'éducation et la santé entraîneront une émancipation des individus, favorisant ainsi l'accès aux technologies les plus meurtrières ; la demande en nourriture, en eau, en énergie augmentera de 35 à 50%, et de nombreux pays seront confrontés à des pénuries. La part des pays occidentaux dans l'économie mondiale va passer de 56 à 25 % en 2030. Aucun pays, que ce soient les Etats-Unis, la Chine ou toute autre grande nation, n'aura l'hégémonie de la puissance. L'émancipation des individus et la dispersion de la puissance au sein des Etats au profit des réseaux informels auront un impact colossal, inversant largement l'essor historique de l'Occident depuis 1750, restaurant le poids de l'Asie dans l'économie mondiale et introduisant une nouvelle ère de démocratisation au niveau national et international.

Dans ce monde en mouvement, comment la Francophonie pourrait-elle s'affirmer ? « Elle devrait apparaître comme un véritable réseau global, où tous, à tout moment, à tout endroit, ont accès, en français, à tous les registres de la vie, mais aussi à l'emploi », dira B. Boutros-Ghali (2002, p 19). Pour M. Guillou (2005, p. 34) :

La coopération francophone ne peut être que globale. Elle est autant concernée par l'éducation et l'économie que par les médias et la démocratie. La politique est, par ailleurs, tout naturellement au cœur de son action puisqu'elle agit au nom d'un universalisme humaniste qui veut faire entendre sa voix dans le concert des nations. Mais le combat pour la diversité exige un effort commun vers la modernité. Il faut, en effet, pour que les cultures soient présentes à la table de l'universel, que les pays qui les partagent soient économiquement et socialement forts. Il implique, par conséquent, une coopération dans tous les secteurs de la vie et pour assurer le progrès, la solidarité des riches vers les pauvres.

Un tel élargissement des missions de l'Organisation ne serait pas sans conséquences pour les pays et gouvernements membres qui devront doubler leurs contributions budgétaires pour financer les projets et programmes découlant de ces nouvelles missions. Pour un pays comme la France, en proie à des difficultés économiques et sociales², l'élargissement des missions de la Francophonie pourrait être une occasion de baisser sa cotisation statutaire. Une étude prospective (N. Tenzer, 2013, p. 8-9) annonce que l'avenir de la France serait hypothéqué. Pour elle, la France est largement absente des marchés d'expertise internationaux qui gouvernent de manière accrue les politiques et les investissements des Etats en pleine croissance, émergents, en transition ou encore en développement ; le poids de ses idées dans les enceintes

¹ *Le monde en 2030 vu par la CIA* est, depuis 1996-1997, la cinquième étude de prospective du National Intelligence Council, cellule de veille et d'intelligence économique de la CIA, publiée en décembre 2012.

² La France est aujourd'hui la 7^{ème} économie mondiale alors qu'elle occupait encore la 6^{ème} place en 2021. Les prix dans le secteur de l'alimentation ont bondi de 13,2% sur un an, selon l'Insee

internationales s'érode. Elle est sortie du jeu intellectuel mondial, faute d'avoir investi les lieux où s'élaborent et se décident les politiques futures. Au-delà des positions officielles, sa production opérationnelle sur les sujets de stratégie internationale est étique et elle ne compte quasiment pour rien dans ce domaine. L'auteur de *Quand la France disparaît du monde* ajoute que « (...) la France se marginalise, malgré certes quelques niches soutenues par des personnalités éminentes, dans la compétition scientifique mondiale ; sauf exception, la France n'attire guère les meilleurs, car qui irait dans un pays en situation de relégation ? France, *a poor player...* » N.Tenzer, 2013, p.9. Les années à venir s'annoncent donc difficiles pour ce premier contributeur financier³ de la Francophonie. En plus de ces difficultés annoncées, on assiste de plus en plus à une perte d'attractivité de la langue française auprès de son élite et de ses entreprises, comme l'affirme J. Attali (2004, p 34). Pour assurer sa survie, la France serait obligée de « mettre l'essentiel de son ambition sur son adaptation économique, en renonçant à une politique internationale trop ambitieuse dont elle n'aurait plus les moyens, contraintes budgétaires obligent » (N.Tenzer, 2013, p. 135). Dans ces conditions d'austérité économique, elle pourrait décider de quitter l'OIF et de se désengager de ses opérateurs directs (AUF, APF, AIMF, etc.). Que deviendrait alors la Francophonie sans la France ? Disparaîtrait-elle ou plutôt continuerait-elle d'exister ? Répondre à ces questions, c'est investir le champ des futurs possibles de la Francophonie. Cela nous renvoie à une étude prospective sur cette Organisation.

« Ni prophétie ni prévision – concept théologique réservé à la connaissance que seul Dieu aurait de l'avenir, disait Voltaire – la prospective nous invite à considérer l'avenir comme à construire, plutôt que comme quelque chose qui serait déjà décidé et dont il conviendrait seulement de percer le mystère. Elle n'a pas pour objet de prédire l'avenir, de nous le dévoiler comme s'il s'agissait d'une chose déjà faite (...) » (H. De Jouvenel, 1999, p. 1). Dans ce sens, la méthode des scénarios exploratoires, au sens où l'entend H. Khan (1974, p. 256), apparaît-elle la mieux indiquée. Selon lui en effet, « les scénarios exploratoires décrivent, à partir d'une situation présente et des tendances qui y prévalent, une suite d'événements conduisant d'une façon logique à un futur possible. En modifiant de façon paramétrique les hypothèses de travail concernant la constance ou la variation des éléments principaux du système étudié, on peut obtenir à l'aide de ces scénarios, une série de futurs possibles alternatifs, basée sur des appréciations diverses de l'évolution tendancielle du système » (P.A Julien, P. Lamonde, D. Latouche, 1974, p. 254-255).

L'opérationnalisation de cette méthodologie oblige, dans le cadre de cette analyse, d'adopter un plan de restitution qui permette de présenter d'abord la structure étudiée, en l'occurrence ici, la Francophonie. Il s'agira, de façon spécifique, de faire un bref rappel historique de la construction de cet ensemble qui, au départ était culturel et linguistique, mais est devenu, par la suite, politique. La deuxième partie portera ensuite sur l'identification et le développement des éléments structurants (les causes) qui pourraient entraîner le retrait de la France de la Francophonie. La détermination des futurs possibles engendrés par les forces du changement constituera l'étape ultime de cette analyse.

³ Sa part au budget de l'Organisation était de 36% en 2022, selon les statistiques de l'OIF.

1. Qu'est-ce que la Francophonie ?

La francophonie est un espace de 321 millions de locuteurs établis aux quatre coins du monde (OIF, 2022, p. 21). Il représente une réalité non exclusivement géographique ni même linguistique, mais aussi culturelle ; qui réunit tous ceux qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française ou aux cultures francophones (M. Tétu, 1997, p. 14). Mais, au-delà de la langue et de la culture qui le caractérisent, cet espace est aussi politique, voire économique.

1.1. Les débuts de la construction du projet francophone

La francophonie, avant d'être institutionnalisée à partir de 1970, a d'abord été linguistique puis plus tard, associative. C'est en effet au géographe français Onésime Reclus (1837-1916) que l'on doit l'invention du mot « francophone », utilisé pour la première fois dans son ouvrage *France, Algérie et colonies* publié en 1886. Pour lui, sont francophones : « tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue » (O. Reclus 2012, p. 422). Plus tard, le terme francophone sera utilisé dans *Le Dictionnaire de l'Académie* en 1932, mais avec très peu d'occurrences, comme le mentionne C. Premat, (2018, p. 17). Il va se développer au milieu du XX^{ème} siècle à travers un réseau d'associations internationales comme, la Fédération du français universel (1946), l'Association internationale des journalistes de langues française (1956), l'Association internationale des sociologues de langue française (1958), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (1961), etc. Toutes ces associations avaient pour préoccupation, non pas la francophonie, mais la langue française.

Quant au mot *francophonie*, il apparaît de façon officielle en 1962 dans le numéro consacré au « Français, langue vivante » de la revue *Esprit*. Senghor va ainsi le définir en ces termes : « La francophonie, c'est cet humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » (L. S. Senghor, 1962, p.844). Avec ce numéro de la revue *Esprit*, la francophonie arbore une nouvelle dimension : la dimension politique que Senghor n'arrêtera pas de promouvoir, aux côtés d'Amani Diori, président du Niger, Abib Bourguiba, président de Tunisie, Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge et Jean Marc Léger, journaliste québécois. Désormais, la francophonie apparaît polysémique, selon qu'il s'agisse d'un « f » minuscule ou d'un « F » majuscule. La francophonie avec « f » minuscule renvoie à « l'ensemble des locuteurs, des groupes de locuteurs et des peuples qui utilisent le français à des degrés divers. Le français est, selon le cas, langue maternelle, langue seconde, langue de communication, langue de travail ou de culture. Quand le mot est suivi d'un adjectif, il désigne l'implication francophone dans un domaine précis d'activité, comme dans: la francophonie éducative, la francophonie économique. Avec « F » majuscule, elle désigne un regroupement politique, l'Organisation internationale

de la Francophonie (OIF), qui comprend aujourd'hui 88 Etats et gouvernement membres (T. Phan et M. Guillou, 2011, p 17). C'est donc cette Francophonie institutionnelle et politique qui constitue l'objet de cette réflexion. Elle tire son origine dans les années 1950 lorsque Jean Marc Léger, jeune journaliste canadien, émet l'idée de fonder une « Union culturelle française », projet qu'il présente au ministre français des Affaires étrangères de l'époque et plus tard au président De Gaulle lui-même: « une union de pays francophones, composée de la France et de ses territoires d'Outre-Mer, de divers pays francophones à l'instar de la Belgique, d'Haïti ou du Canada français, ainsi que de nombreux pays d'Afrique et d'Asie » (J. Erfurt, 2018, p. 20). La France ne fut pas enthousiaste à ce projet, mais l'idée ne fut pas abandonnée pour autant. Elle trouva un écho à l'extérieur, notamment parmi les intellectuels africains (J. Erfurt : 2018, p. 22). En 1955, Senghor reprend le projet et propose d'établir un « Commonwealth à la française » qui regrouperait les nations employant le français comme langue nationale, langue officielle ou langue de culture. Il réitère cette idée au Général de Gaulle en 1960 : « Mon Général, nous allons tous être indépendants. C'est bien. Mais il faut tout de suite créer entre nous quelque chose pour défendre ce qui nous est commun et nous unit : la langue française. » (T. Phan et M. Guillou, 2011, p 185).

1.2. La naissance de la Francophonie politique

Quelques années avant la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970, Senghor explicitait ainsi son projet : « Le problème n'est pas de partager un héritage, mais d'édifier, entre nations majeures, une véritable communauté culturelle. L'âge des empires est révolu. Les sociétés humaines de demain seront fondées sur la solidarité de langue et de culture » (L.S. Senghor, 1984, p.193-194). Le projet rencontre à nouveau l'hostilité de la France. Le Général de Gaulle redoute qu'un « Commonwealth à la française » ne mette systématiquement la France à contribution financière. Pour cette raison, avec son conseiller aux affaires africaines et malgache, Jacques Foccart, le Général de Gaulle soigne les relations strictement bilatérales entre lui et les chefs d'État africains, au lieu d'entretenir un « machin » francophone – pour paraphraser son propos contre l'ONU⁴. Malgré tout, Senghor continue à sensibiliser « ses pairs francophones » sur le bien-fondé de son projet.

En 1965, l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) est créée. Elle organise en 1966 à Antananarivo, une Conférence des Chefs d'Etats au cours de laquelle elle propose, sous l'impulsion du président Senghor, la constitution d'une communauté francophone, définie comme la communauté spirituelle des nations qui emploient le français, soit comme langue nationale, soit comme langue officielle, soit comme d'usage. Hamani Diori et Léopold Sédar Senghor sont mandatés pour convaincre les autres pays francophones d'adhérer au projet (L. S. Senghor, 1984, p.185). Lors d'un entretien avec le Général de Gaulle le 18 septembre 1968, Hamani Diori aborde à nouveau le projet francophone et arrache cette fois le consentement de

⁴ Tiré du cours en ligne, « La Francophonie : essence culturelle, nécessité politique », mooc, session 2, octobre 2016 développé par l'Institut international pour la Francophonie (2IF)

la France qui accepte de présider la première Conférence internationale des Etats francophones organisée à Niamey, du 14 au 20 février 1969. Elle regroupa les représentants d'environ vingt-cinq pays partiellement ou entièrement de langue française et d'une dizaine d'ONG francophones. Dans son discours d'ouverture, André Malraux, ministre français des Affaires culturelles, déclare : « Seule, la culture francophone ne propose pas à l'Afrique de se soumettre à l'Occident en y perdant son âme ; pour elle seule, la vieille Afrique de la sculpture et de la danse n'est pas une préhistoire ; elle seule lui propose d'entrer dans le monde moderne en lui intégrant les plus hautes valeurs africaines » (T. Phan et M. Guillou, 2011, p.191). Grâce au succès de cette Conférence, une deuxième est organisée, toujours à Niamey, du 16 au 20 mars et aboutit à la création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Elle est vue comme l'acte fondateur de la Francophonie institutionnelle.

L'ACCT, comme le souhaitait la France, est une simple organisation culturelle, loin du projet politique voulu par Senghor. « C'est un instrument souple de coopération, grâce à la langue française (...). Une modeste organisation de coopération culturelle et technique, à mille lieues certes du rêve généreux et lucide du président Senghor », dira Jean Marc Léger (T. Phan et M. Guillou, 2011, p.197). La France y voit un outil de promotion de la langue française.

Dès sa création, la Francophonie n'avait pas de fonction politique. La charte qui la crée ne fait référence, ni à l'international, ni à l'intergouvernemental. Elle le deviendra à partir de 1986 avec l'organisation à Versailles (France), du premier Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement ayant le français en partage. Le rêve de Senghor d'une communauté organique devenait ainsi réalité.

A partir de 1986, le système institutionnel de la Francophonie a été créé et consolidé au rythme des Conférences ministérielles et des Sommets des Chefs d'Etats et de gouvernements. Lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Marrakech en décembre 1996, l'ACCT devient l'Agence de la Francophonie. Au Sommet d'Hanoi en 1997, un poste de Secrétaire général est créé : Boutros Boutros-Ghali est nommé et devient le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie. A la Conférence ministérielle organisée à Bucarest en décembre 1998, l'Agence de la Francophonie devient l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) qui elle, changera d'appellation en 2005 à la Conférence ministérielle d'Antananarivo et devient officiellement, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Depuis 1997, quatre (4) Secrétaires généraux se sont succédé à la tête de la Francophonie : Boutros Boutros-Ghali (1997-2002), Abdou Diouf (2002 – 2014), Michaëlle Jean (2014-2018) et Louise Mushikiwabo depuis 2018.

2. Pourquoi la France se retirerait-elle d'un projet francophone ?

La France est un pays « pilier » de la Francophonie. Membre fondateur de l'ACCT en 1970, elle héberge le siège de l'Organisation. Elle est le premier contributeur financier de l'OIF (environ 36% du budget en 2022). Selon les statistiques de l'Observatoire de la langue française de l'OIF (OIF, 2022, p. 30-33), la France demeure le pays le plus francophone au monde en termes de locuteurs de la langue française (66 394 millions de francophones en 2022), devant la RDC (48 925 millions en 2022). En 2018, la Nouvelle-Calédonie, sa collectivité d'outre-mer (COM) à statut particulier, est devenue membre associé de l'OIF. Elle sera le pays hôte du XIXe Sommet de la Francophonie en 2024. Malgré cette position élogieuse au sein d'une Organisation qui compte aujourd'hui 88 pays-membres, l'hexagone fait face à plusieurs difficultés : politiques, économiques et sociales qui pourraient l'obliger à prendre des mesures d'austérité pour son économie et à renoncer à une politique internationale trop ambitieuse qu'elle n'aurait plus les moyens de supporter.

2.1. Des difficultés politiques et socio-économiques de plus en plus accrues

Depuis quelques années, beaucoup d'intellectuels et diplomates français tirent la sonnette d'alarme sur la perte d'influence du pays sur la scène internationale. Le plus connu d'entre eux est probablement Nicolas Tenzer, avec son ouvrage au titre apocalyptique : *Quand la France disparaît du monde*, publié aux Editions Grasset en 2013. Il y écrit : « La France n'a plus de stratégie internationale (...) Nous n'avons pas défini ce que nous attendions en termes d'intérêt national de notre coopération, de notre politique culturelle extérieure et de nos investissements dans les futurs grands pays du monde (...) » (N. Tenzer, 2013, p.22). Pour Jean-Marc de La Sablière, la France est :

« (...) sur la mauvaise pente, en panne de croissance, incapable de redresser ses comptes. Les commentateurs, souvent peu complaisants, analysent le mal et nous renvoient une image douloureuse : les Français, installés dans un modèle qu'ils voudraient immuable, aveuglés par leur arrogance, mal guidés par une classe politique obnubilée par la rue, espèrent toujours limiter les réformes et les sacrifices. Plus grave que le départ des rentiers, de nombreux jeunes talentueux quittent le navire. Parallèlement, la perte d'influence de la France sur la scène internationale est commentée par la presse étrangère, intériorisée par les Français dans le climat délétère de leur environnement. » (J-M. de La Sablière, 2014, p. 43).

Sur le plan économique, la situation n'est guère meilleure. La France est aujourd'hui la 7^{ème} économie mondiale alors qu'elle occupait encore la 6^{ème} place en 2021. Elle perd davantage des parts de marché, notamment sur le continent africain. Elles sont passées de 15 à 7,5% entre 2000 et 2020 contre 27% pour la Chine. Des pays comme l'Inde et la Turquie s'imposent aujourd'hui dans son pré carré traditionnel. En 2018, l'Allemagne est devenue le premier fournisseur européen de l'Afrique. Selon Antoine Glazer (2022), la période exceptionnelle de quasi-monopole de la France dans ses anciennes colonies appartient désormais au passé.

Le dernier rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'État de la France en 2022 présente également une situation sociale de plus en plus dégradée :

« (...) Le modèle de société actuel est interrogé face aux difficultés à lutter contre les inégalités et la pauvreté. La précarité alimentaire a pris ces derniers mois une dimension inédite, touchant 7 millions de personnes selon le Secours catholique, et elle atteint de nouvelles populations, jeunes et étudiants et étudiantes en particulier. Par ailleurs, la précarité énergétique qui touche déjà des millions de foyers est au cœur des préoccupations du fait des restrictions d'énergie anticipées ainsi que du nombre important de passoires thermiques (5,2 millions selon l'Observatoire nationale de la rénovation énergétique). Notre assemblée a, à plusieurs reprises, alerté sur les risques d'implosion sociale poussée par ces inégalités et les difficultés de pouvoir d'achat, voire de pauvreté. L'inflation actuelle, malgré les mesures de préservation du pouvoir d'achat, constitue un facteur aggravant. Enfin, la crise énergétique interroge notre capacité à regarder au-delà des mesures d'urgence et à enclencher rapidement les mesures nécessaires à la transition écologique, pour assurer notre souveraineté énergétique notamment. » (CESE, 2022, p.7).

Ces difficultés économiques et sociales pourraient s'aggraver avec le vieillissement actuel de la population nationale⁵.

2.2. Le snobisme de l'anglais et le désintérêt pour la Francophonie politique

La France semble accordée de moins en moins d'intérêt à la dimension politique de la Francophonie (alors qu'elle est l'un des piliers de la visibilité et du rayonnement de l'organisation, notamment depuis d'importants bouleversements à caractère démocratique intervenus en Afrique et dans les pays d'Europe centrale et orientale au début des années 1990). A la création de l'ACCT en 1970, le pays du Général de Gaulle voulait d'une Organisation culturelle et linguistique, plutôt que politique, loin du projet de Senghor et des autres Pères fondateurs de la Francophonie. Michel Guillou fait remarquer dans ce sens que Claude Allègre, alors ministre, « ... mena un combat acharné de 1997 à 2000 pour que disparaisse l'Agence universitaire de la Francophonie, jugée inutile parce que francophone » (M. Guillou, 2005, p. 116).

Dans l'ouvrage, *Situations linguistiques de la Francophonie – Etats des lieux. Observation du français et des langues nationales*, R. Chaudenson (2004) déclinait ainsi sa vision de la Francophonie institutionnelle :

La francophonie institutionnelle, en choisissant de devenir un mini-clone de l'ONU et un conglomérat informe de pays non alignés, sans grande volonté politique, a renoncé à mener une réelle politique de diffusion de la langue française en son sein. Elle a fait le choix d'une action à caractère politique dont le sommet de Bucarest a montré les limites avec, au centre des débats, la longue et vaine

⁵ Les Experts de la CIA alertaient déjà, en 2012 dans *Le monde en 2030 vu par la CIA*, que les pays dont la proportion de personnes âgées s'accroît fortement pourraient subir un ralentissement, voire une stagnation de la croissance globale de leur PIB. Ils seront en proie à des difficultés pour mettre en place des réformes efficaces de réduction de coûts de leurs systèmes de retraite et de santé, et mobiliser les fonds nécessaires dans le but de fournir une assistance adéquate aux retraités dans le besoin, tout en maintenant le niveau de vie des familles et contribuables qui le soutiennent ».

discussion sur la déploration des victimes de la guerre du Liban, qui a opposé l'Égypte et le Canada. On était là bien loin de l'éducation qui pourtant aurait dû être le thème majeur du sommet ! (A. Leconte, 2008, p.52).

Cette vision d'une Francophonie fondée sur la langue française a été réaffirmée par le président Macron en 2018 lorsqu'il déclara devant l'Académie française que « la francophonie aujourd'hui, ce n'est pas cet espace incertain à la périphérie de la France laquelle en serait le centre, c'est la langue française elle-même qui est devenue le centre de toutes les nations et de tous les peuples où elle a fait souche dans sa variété étourdissante » (J. Erfurt, 2018, p. 53). Son concept de la francophonie est centré sur la langue française. Il ne s'écarte pas, de ce point de vue, de la vision du Général de Gaulle au moment de la création de l'ACCT. La Francophonie pour la France se résume intrinsèquement à la promotion de la langue française.

Mais, depuis quelques années, on remarque que le français perd du terrain comme langue d'usage ou officielle dans beaucoup de milieux en France. Ce déclin s'explique par ce que Jacques Attali appelle, le « manque de patriotisme linguistique » :

Les instances décisionnaires des sociétés françaises sont rarement françaises. Les slogans pour les campagnes de publicité françaises sont quasi-automatiquement anglicisés. Certaines compagnies françaises installées en Asie du Sud Est paradoxalement détournent les étudiants de ces pays de l'apprentissage du français en exigeant la connaissance de l'anglais à l'embauche. Ce déficit de « patriotisme linguistique » des Français se ressent en outre dans les instances internationales, où les fonctionnaires internationaux de nationalité française s'expriment généralement en anglais, quand bien même le français fait partie des langues officielles de l'organisation – et ce alors que des personnalités non-francophones s'efforcent de parler en français. L'effet d'image est négatif pour la langue française : cela véhicule un message de défiance sur la capacité de la langue française à transmettre des savoirs. Il est difficile de convaincre d'apprendre le français lorsque les Français, natifs francophones, semblent constamment souligner le caractère superflu de leur propre langue (J. Attali, 2004, p.34).

En France même, la popularité de la langue française décline. Certaines universités françaises sont tentées de n'enseigner plus qu'en anglais. Marc Chevrier rappelait, en 2010, que « le responsable de la Conférence des grandes écoles françaises plaidait pour l'abrogation de la Loi Toubon afin de pouvoir y enseigner davantage en Anglais au prétexte d'attirer les meilleurs étrangers et d'en faire des francophones par ce détour pour le moins paradoxal. Faut-il y voir un signe supplémentaire de la fatigue linguistique de la France qui, après avoir été longtemps accusée de nombrilisme, imagine trouver dans le mimétisme la voie de l'internationalisation et de la puissance qui lui échappe ? » (J. Tardif, 2011, p. 52).

Conscient de l'ampleur de cette espèce de snobisme, Nicolas Sarkozy, prônant « l'intransigeance francophone » avait profité des 40 ans de la Francophonie pour sensibiliser les diplomates français qui utilisent l'anglais dans les instances internationales. Il dira : « Jamais, je l'affirme. Dans le passé, autant d'êtres humains ne se sont exprimés en français. Jamais la demande du français n'a été si grande et pourtant, un sentiment d'inquiétude existe : le français est menacé. Jean Dutourd parlait du français en état de siège. La raison de cette inquiétude n'est pas à

rechercher dans le déclin du français, mais bien plutôt dans la montée de l'anglais, comme langue de communication internationale » (A. L. Ngouaka-Tsoumou, 2011, p. 176).

De nombreux écrits relèvent l'envahissement par le tout anglais de la société française actuelle. Ghislaine Lozachmeur, à partir d'un corpus de 40 articles extraits de la presse nationale française et des sites Internet, résume fort utilement l'ampleur du problème dans son « Étude des discours tenus dans les médias sur l'affaiblissement annoncé de la langue française face à l'emploi de la langue anglaise par les Français » (G. Lozachmeur, 2012, p. 113-124).

En France donc, la défense de la langue française ne semble plus être une priorité. Et pourtant hégémonique dans le pays, elle ne préoccupe guère l'opinion. La dimension politique de la langue, qui fut longtemps une obsession pour les dirigeants de l'État, ne l'est plus (CESE, 2018, p. 77). Les Français deviennent ainsi les artisans de leur « servitude volontaire » (J. Tardif, 2011, p. 53). L'anglais est considéré comme la langue d'accès à la connaissance et langue internationale d'avenir. Le rêve américain occupe toute la place. L'ancien ministre français, Claude Allègre, proclamait en 1997 que « les Français doivent cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère » (M. Guillou, 2005, p.116).

Au total, à cause de la pression d'une élite qui, de plus en plus se désengage de la langue française, jugée ringarde, à cause du peu d'intérêt manifesté pour la dimension politique de la Francophonie et des difficultés socioéconomiques actuelles et annoncées à l'horizon 2030 par plusieurs études, la France pourrait décider de se retirer de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Toutefois, si un tel scénario venait à se produire, qu'advierait-il de l'OIF ?

3. Une Francophonie sans la France est-elle possible ?

Le diplomate congolais, André Ludovic NGOUAKA-TSOUMOU déclarait en 2011, qu' « il n'y aura jamais de Francophonie sans la France, sans son implication effective » (A. L. Ngouaka-Tsoumou, 2011, p. 117). Mais, c'est sans doute parce que l'idée d'un avenir différent du présent est si étrangère à nos modes de pensée et de comportements conventionnels que la plupart d'entre nous font preuve d'une grande réticence à prendre des mesures pratiques (NIC, 2013, p. 25). Dans un monde en perpétuelle mutation où les forces du changement viennent bouleverser les facteurs d'inertie et les habitudes, un effort accru de prospective s'impose pour faire preuve de flexibilité stratégique. Pour maîtriser le changement et ne pas le subir, les organisations doivent anticiper correctement les changements à venir (P-A Julien, P. Lamonde et D. Latouche, 1974, p. 12). C'est le rôle de la prospective à laquelle toute organisation est astreinte désormais.

Le temps où l'on pensait qu'il était totalement impossible de bâtir une Francophonie sans la France est peut-être révolu ? La Francophonie peut-elle vivre sans la France ? Ces questions, au demeurant provocatrices, ne sont pas sans intérêt, tant l'avenir reste à penser, y compris pour l'OIF.

Ainsi, imaginons pendant quelques instants cet incroyable évènement que constituerait une sortie de la France de la Francophonie. Cela soulagerait probablement une élite française qui n'hésite plus à traiter cette Organisation de démodée et à se tourner vers l'anglophonie, à ses yeux plus utilitaire. Il en va de même de certains pays, membres fondateurs de l'OIF, qui se tournent aujourd'hui vers le Commonwealth pour les mêmes raisons économiques. Cela réconcilierait également nombre d'Africains avec cette Francophonie qu'ils considèrent toujours comme étant au service de la politique étrangère de la France et de la FrancAfrique. Mais, plus inattendues seraient peut-être les adhésions de la Chine et de l'Algérie à l'OIF.

3.1. De l'adhésion de la Chine

La Chine, on le sait, rêve de devenir une Grande puissance au même titre que les Etats-Unis. Elle est aujourd'hui la deuxième économie mondiale après les Etats-Unis. Elle sera probablement la première économie et surpassera celle des Etats-Unis quelques années avant 2030. Dans le même temps, les économies d'Europe, du Japon et de la Russie poursuivront sans doute leur déclin relativement lent (NIC, 2013, p. 94). Elle dispose aussi de la puissance politique (membre du Conseil de sécurité de l'ONU) et militaire (nucléaire et spatial). La Chine et la Francophonie ont des objectifs communs.

Dans la lutte contre « l'impérialisme linguistique » ou « l'hégémonisme culturel », les Chinois sont convaincus que des langues comme le chinois et le français sont des alliés par excellence, condamnés à unir leurs forces et à travailler ensemble pour la défense de la diversité culturelle. Cette diversité qui est l'un des principes cardinaux de la géopolitique francophone, revêt une dimension familière pour la Chine. A l'intérieur, la diversité se décline avec la multiplicité d'ethnies. A l'extérieur, la diversité se conjugue avec une certaine vision du monde. Loin de lui être étrangère, la diversité est consubstantielle à la nation chinoise, elle en est l'essence (M. Portiche, 2011, p. 21). De ce fait, elle a ratifié, le 30 janvier 2007, la convention internationale de l'UNESCO sur la protection et la promotion des expressions culturelles.

Comme la Francophonie, dont l'objectif est de renforcer la solidarité économique entre ses membres, la Chine a décidé d'intensifier sa coopération économique et commerciale avec les pays francophones. Bien sûr, ce rapprochement n'est pas dénué d'intérêts : Il s'inscrit dans une géostratégie planétaire de sécurisation de ses ressources énergétiques et de ses matières premières dans laquelle le continent africain occupe une place centrale (M. Portiche, 2011, p. 29). La Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique. Selon Chine magazine, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont atteint un montant record de 282 milliards de dollars (260 milliards d'euros) en 2022, soit en hausse de 11% par rapport à 2021, selon des données publiées par l'administration générale de la douane chinoise.⁶ L'Afrique est aussi l'avenir de la Francophonie. « En 2050, les francophones seront 600 millions à 1 milliard, dont neuf sur dix seront africains », affirme H. Bourges (2014).

⁶ Tiré de <https://www.chine-magazine.com/les-echanges-commerciaux-chine-afrique-ont-atteint-un-montant-record-en-2022/>

La Chine est consciente que le rapprochement avec la Francophonie passe aussi par la formation intellectuelle de l'élite chinoise en français. C'est pourquoi, l'enseignement de la Francophonie géopolitique est dispensé à l'Institut de diplomatie de Chine dans le cadre du master Francophonie et relations internationales de l'Université Jean Moulin (Lyon 3). Tout comme, en quête d'une puissance culturelle qui lui fait encore défaut, la Chine implante de plus en plus de centres culturels en Afrique. Elle accueille également plusieurs étudiants européens et africains dans ses meilleures universités pour parfaire leurs formations, notamment dans des filières de gestion d'entreprise qui enseignent la vision chinoise de l'économie (M. Portiche, 2011, p. 29).

En clair, si la France se retirait de la Francophonie, la Chine y ferait peut-être une entrée fracassante en finançant bien davantage les économies africaines, ce qui, du fait de sa puissance financière, relèverait aussi considérablement le budget de la Francophonie.

3.2. De l'adhésion de l'Algérie

Un autre scénario possible serait l'adhésion de l'Algérie à la Francophonie. L'Algérie est en effet l'un des pays les plus francophones du monde, avec plus de quatorze millions de locuteurs (33% de sa population) (OIF, 2022, p. 35). D'après des enquêtes réalisées par l'institut Kantar dans les villes d'Afrique subsaharienne et du Maghreb sur la maîtrise autodéclarée de la langue française et son usage, aux côtés d'autres langues, l'Algérie se trouve en tête des taux de « francophonie maîtrisée », alors même que l'arabe est la langue véritablement commune (OIF, 2022, p. 41). Cette conquête de la langue française est favorisée par l'école qui assure à ses locuteurs une maîtrise plus grande.

La langue française a souvent bénéficié d'un statut privilégié en Algérie, du fait notamment, du facteur historico-linguistique, de l'usage répandu du français dans l'économie et la société algériennes, et la présence en France d'une forte communauté algérienne. Son enseignement débutait, avant les réformes intervenues à partir de 2019, en quatrième année primaire tandis que l'anglais n'était introduit qu'en deuxième année de collège et l'allemand ou l'espagnol, en deuxième année de lycée. La réforme lancée par le président Bouteflika dans les années 2000 a conservé au français ce statut de première langue étrangère (F. F. Ferhani, 2006, p. 11). Lors de l'installation de la Commission nationale de réforme du système éducatif (CNRSE), créée à cet effet, pour l'organisation des structures éducatives, architecture des cursus, statuts des enseignants, interactions avec l'université et la vie active, intégration au nouvel environnement économique, social et culturel, le président Bouteflika avait déclaré que :

« (...) la maîtrise des langues étrangères est devenue incontournable. Apprendre aux élèves, dès leur plus jeune âge, une ou deux autres langues de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain. Cette action passe, comme chacun peut le comprendre, aisément, par l'intégration de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cycles du système éducatif pour, d'une part, permettre l'accès direct aux connaissances universelles et favoriser l'ouverture sur d'autres cultures et, d'autre part, assurer

les articulations nécessaires entre les différents paliers et filières du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur. C'est à cette condition que notre pays pourra, à travers son système éducatif et ses institutions de formation et de recherche et grâce à ses élites, accéder rapidement aux nouvelles technologies, notamment dans les domaines de l'information, la communication et l'informatique qui sont en train de révolutionner le monde et d'y créer de nouveaux rapports de force » (F. F. Ferhani, 2006, p. 12).

Avec les changements intervenus à partir de 2019, le français est passé de langue étrangère enseignée à langue d'enseignement de disciplines. Le « plan Bouzid⁷ » a même proposé, entre autres mesures, de créer des écoles doctorales en anglais dans les quatre régions du pays, d'organiser des formations de formateurs en anglais, de valoriser l'anglais dans le système éducatif en relevant le niveau exigé pour les bacheliers et l'accès au master, en augmentant le nombre d'heures d'enseignement de l'anglais. L'objectif poursuivi par le ministre Bouzid était de remplacer le français par l'anglais à l'université (OIF, 2022, p. 205).

Malgré ces réformes en faveur de l'anglais et de l'arabe, la langue française n'a pas perdu son attractivité en Algérie. Nombreuses sont les familles qui font le choix d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées, pour assurer une continuité de langue pour les matières scientifiques, dispensées en arabe dans l'enseignement public au collège et au lycée, alors qu'elles sont enseignées en Français à l'université (OIF, 2022, p. 205).

L'Institut français d'Algérie fonctionne même à flux tendu pour les cours de « Français Langue Etrangère » (FLE), principalement pour un public jeune qui souhaite passer une certification de français et poursuivre ses études en France (OIF, 2022, p. 205).

Au niveau universitaire, plus d'une soixantaine de centres de recherches en Algérie, d'universités, instituts et écoles supérieurs sont devenus membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'un des opérateurs directs de la Francophonie. Le pays héberge un Bureau national et un Campus numérique francophone de cette organisation qui regroupe plus de mille (1000) établissements universitaires sur tous les continents dans 119 pays. Bien qu'encore absente de l'OIF comme pays membre, pour manifester sans doute son indépendance et revendiquer sa légitimité politique vis-à-vis de l'ancien colonisateur (G. Grandguillaume, 2022), l'Algérie a néanmoins participé aux Sommets de Beyrouth (2002) et de Ouagadougou (2004) comme invitée spéciale.

Si la France se retirait donc de l'OIF, l'Algérie, grand pays francophone, intégrerait probablement l'Organisation et accueillerait son nouveau siège.

⁷ M. Tayeb Bouzid, ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, avait notamment déclaré en 2019 que « le français ne vous mène nulle part ! »

CONCLUSION

Le français n'est plus une exclusivité ni de la France, ni de la Belgique. La langue française est devenue une langue monde, un bien commun de l'humanité. C'est en cela que l'idée de la création d'une francophonie linguistique et politique est venue du tiers monde. C'est un projet né hors de France. L'idée est venue du président Senghor lors d'un discours en 1962 au Sommet de la Conférence de l'Union africaine et malgache, quand il proposa de prolonger les accords bilatéraux entre la France et les États africains francophones, par des accords multilatéraux. Il évoque une sorte de « Commonwealth à la française », qui regrouperait les nations employant le français comme langue nationale, officielle ou de culture :

De même que nous organisons ensemble nos rapports avec les autres Africains, il nous faut organiser ensemble nos rapports avec la France. Les États anglophones au sud du Sahara tirent une partie de leur force de leur appartenance au Commonwealth. Avec la France, nous pourrions édifier une organisation verticale aussi bonne, peut être meilleure. [...] Il est question de proposer au Général de Gaulle une conférence des chefs d'État, ou nous harmoniserions les relations qui lient chacun de nos États à la France.⁸

Au départ réfuté par la France de peur d'être taxée de néocolonialiste, le projet de Senghor a fini par emporter son adhésion. La construction d'une Organisation francophone culturelle et linguistique se présentait à ses yeux comme un outil de promotion de la langue française au-delà de ses frontières nationales. Devenue pièce maîtresse de cette Organisation grâce notamment à sa force financière (premier contributeur financier de l'OIF), la France serait aujourd'hui mal partie à cause des difficultés persistantes à la fois stratégiques et politiques, économiques et sociales. Dans cette perspective, une sortie de la France de l'OIF pourrait être imaginée. Aussitôt, la Chine y ferait son entrée comme membre et deviendrait le premier contributeur financier de l'Organisation. L'Algérie intégrerait aussi l'OIF et accueillerait son nouveau Siège.

Ces deux scénarii imaginables ne sont pas sans intérêt pour une Organisation dont l'avenir est en débat. La Francophonie n'a, en effet, toujours pas fini de chercher sa voie, ce qu'elle trouvera peut-être au prix des sacrifices et des désamours de certains, et d'ouverture contrôlée, mais non moins intéressée, d'autres.

⁸ Tiré du cours en ligne, « La Francophonie : essence culturelle, nécessité politique », mooc, session 2, octobre 2016 développé par l'Institut international pour la Francophonie (2IF)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ATTALI Jacques, (2004), « La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable », Rapport à François Hollande, Président de la République française

BOURGES Hervé, (2014), « En 2050, neuf francophones sur dix seront africains ». Source : *Le Figaro* du lundi 17 mars 2014 - <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/03/16/01016-20140316ARTFIG00137-herve-bourgesen-2050-neuf-francophones-sur-dix-seront-africains.php>

BOUTROS BOUTROS-Ghali, (2002), *Emanciper la Francophonie*, Paris, L'Harmattan

Conseil économique, social et environnemental (2022), « Rapport Annuel sur l'État de la France en 2022. Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir », Paris

Conseil économique, social et environnemental (2018), « Le rôle de la France dans une francophonie dynamique », Paris

DE LA SABLIERE Jean-Marc, (2014), « La perte d'influence de la France sur la scène internationale », *Géoéconomie*, n°71, p. 43-57. Tiré de <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2014-4-page-43.htm>

ERFURT Jürgen, (2018), « Ce que la Francophonie veut dire », in *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n° 13, p.11-49. Paris, L'Harmattan, – Tiré de <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociolinguistique-2018-1-page-11.htm>

FERHANI Fatiha Fatma, (2006) « Algérie, l'enseignement du français à la lumière de la réforme », *Le français aujourd'hui*, n° 154, Paris, Armand Colin, p. 11 à 18

GLAZER Antoine, (2022), « Pourquoi cet aveuglement de la France en Afrique ? », *Le Temps*, publié le 28 juillet. Tiré de <https://www.letemps.ch/opinions/cet-aveuglement-france-afrique>

GRANDGUILLAUME Gilbert, (2022), « Sommet de la Francophonie : pourquoi l'Algérie ne veut pas d'une adhésion à l'OIF ? », Tiré de <https://information.tv5monde.com/afrique/sommet-de-la-francophonie-pourquoi-l-algerie-ne-veut-pas-d-une-adhesion-l-oif-478881>

GUILLOU Michel, (2005), *Francophonie – Puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses

JULIEN Pierre-André, LAMONDE Pierre et LATOUCHE Daniel, (1974), *La méthode des scénarios. Une réflexion sur la méthodologie et la théorie de la prospective*, Ottawa, Ministère d'Etat aux sciences et à la Technologie

LECONTE Amelie, (2008), *La France et la Francophonie : Un partenariat possible pour la diffusion du français ? Histoire de langue française, d'institutions et de chaos linguistique*, mémoire de master, Université de Provence

LOZACHMEUR Ghislaine, (2012), « Étude des discours tenus dans les médias sur l'affaiblissement annoncé de la langue française face à l'emploi de la langue anglaise par les Français », *Synergies Royaume-Uni et Irlande*, n° 5, p. 113-124

National Intelligence Council, (2013), *Le monde en 2030 vu par la CIA – Préface de Flore Vasseur* -, Paris, Editions des Equateurs

NGOUAKA-TSOUMOU André Ludovic, (2011), « La diplomatie francophone : des réalités aux perspectives », *Revue internationale des mondes francophones*, n°3, Printemps-Eté, p. 161-201

Organisation internationale de la Francophonie, (2022), *La langue française dans le monde*, Paris, Gallimard

PHAN (Tran) et GUILLOU (Michel), (2011), *Francophonie et mondialisation. Histoire et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin

PORICHE Maurice, (2011), « La Chine, la diversité et la Francophonie », *Revue internationale des mondes francophones*, n°3, Printemps-Eté, p. 19-39

PREMAT Christophe, (2018), *Pour une généalogie critique de la Francophonie*, Presses universitaires de Stockholm

RECLUS Onésime, (2012), *France, Algérie et colonies (Ed. 1886)*, Paris, Hachette Bnf

SENGHOR Léopold Sédar, (1984), « La Francophonie comme contribution à la Civilisation de l'Universel, *Liberté 3-Négritude et Civilisation de l'Universel*, Paris, Le Seuil

SENGHOR Léopold Sédar (1962), « Le français, langue vivante », *Esprit*, nouvelle série, 311, Paris, p. 561-912.

TARDIF Jean (2011), « La Francophonie : quel projet pour composer avec la mondialisation ? », *Revue internationale des mondes francophones*, n°3, Printemps-Eté, p.40-75

TENZER Nicolas, (2013), *Quand la France disparaît du monde*, Paris, Grasset

TETU Michel, (1997), *Qu'est-ce que la Francophonie ?* Paris, Hachette-Edicef.